



Vision
d'Ailleurs
voyages



La JORDANIE, sur la route des rois **12 au 19 NOVEMBRE 2025**

8 jours / 7 nuits



« Alan Wa Salhan ! » Bienvenue en Jordanie !

Terre d'histoire... où les hébreux traversèrent le Jourdain lors de l'exode, plus tard à Petra de riches commerçants nabatéens se firent construire des tombeaux collés à la roche rose.

Les romains édifièrent Jerash pour évincer Palmyre. Les Byzantins recouvrirent leurs monastères de mosaïques rutilantes. Les califes Omeyyades dressèrent de fantaisistes châteaux du désert à peintures réalistes.

VISION D'AILLEURS VOYAGES

1er jour : Mercredi 12 Novembre 2025 : Dijon - Dole - Lyon → Amman

Rendez-vous à Dijon ou Dole et transfert en autocar à l'aéroport de Lyon St Exupéry.

Vol régulier et direct pour Amman : 15H20 / 21H35 (sous réserve de modifications d'horaires par la compagnie aérienne)

A l'arrivée, formalités pour le visa, accueil puis transfert vers votre hôtel. Installation à l'hôtel pour **2 nuits au MONARCH HOTEL 4* (NL) ou similaire.**

Arrivée tardive.

2ème jour : Jeudi 13 Novembre 2025 : Amman - Châteaux du désert - Amman

Petit déjeuner à l'hôtel.

Route vers les Châteaux du désert, situés dans la région orientale du Royaume.

On pénètre sans transition dans ce paysage aride, prolongement du désert d'Arabie, ponctué par d'étranges constructions qu'on appelle « les châteaux du désert » qui furent construits par les Califes Omeyyades. Découverte de **Qasr Azraq**, structure constituée de gros blocs de basalte noir empilés par les Nabatéens, et marqué par le passage de Lawrence d'Arabie. Puis c'est autour de **Qasr Al Kharraneh**, citadelle à vocation défensive dont les chambres sont décorées de moulures et médaillons.



Qusayr Amra qui date du début de l'Islam, est quant à lui un trésor d'architecture perdu au coeur du désert.

Déjeuner dans un restaurant local.

L'après-midi, **visite d'Amman**, une ville à dominante circassienne. Egalement connue sous le nom de « ville Blanche » du fait de la pierre calcaire avec laquelle les maisons sont construites. Amman offre un contraste étonnant entre sa partie orientale et son quartier cosmopolite. Visite de la citadelle qui domine la vieille partie de la ville.



Continuation avec la visite du Temple d'Hercule, un temple romain construit par Marc Aurèle au second siècle après J-C.

VISION D'AILLEURS VOYAGES

Pour clôturer cette balade, passage par le Théâtre Romain, le monument le plus imposant et le mieux conservé, construit sous le règne d'Antonius Pius.

Retour à l'hôtel et dîner et nuit.

3ème jour : Vendredi 14 Novembre 2025 : Amman - Jerash - Ajloun - Madaba

Petit déjeuner à l'hôtel.

Route vers le Nord pour la visite du prestigieux site de Jerash. Cité hellénistique, romaine et byzantine très bien conservée, Jerash est actuellement un gros bourg fondé par des circassiens en 1878. On y visite le Forum, le temple de Zeus, le théâtre, le Nymphée et l'arc de Triomphe. L'histoire de Gerasa commence dès l'époque néolithique (VI-Vème millénaire) et devient cité grecque au deuxième siècle avant Jésus-Christ. Avec le développement commercial sous Trajan (106), et après la visite de l'empereur Hadrien, la ville connut de nombreux embellissements.

Déjeuner dans un restaurant local.

Continuation vers **Ajloun**, à travers des paysages parsemés d'oliviers, pour découvrir son **Château "Qalaat Al Rabadh"** datant du 12ème siècle. Un chef d'oeuvre des Ayyoubides, dynastie créée par Saladin, le château est l'un des plus rares exemples de défense musulmane construite en Jordanie, destinée à contrer les croisés.

Installation à l'hôtel à **Madaba GRAND MADABA HOTEL 4* (NL) ou similaire** pour **1 nuit**. Dîner et nuit.



VISION D'AILLEURS VOYAGES

4ème jour : Samedi 15 Novembre 2025 : Madaba - Mont Nebo - Kerak - Petra

Petit déjeuner à l'hôtel.

Visite de Madaba. Elle connut la prospérité à l'époque byzantine, il s'y développa notamment une école qui rayonna sur toute la région. Madaba est réputée comme étant la ville aux 14 églises, dont l'**église Saint Georges** où se trouve **la fameuse carte en mosaïque de la terre sainte** datant du VIème siècle.

(Vous serez les Tiers sur le site). Cette carte recouvre le sol de l'église grecque orthodoxe, église qui fut elle-même bâtie en 1896 AP J.C sur les ruines d'une Église byzantine bien plus ancienne. La carte a été mise à jour en 1884, c'est un très bel exemple de l'art des mosaïques que vous admirez aujourd'hui.



A quelques kilomètres de là, découverte du Mont Nébo (817 m). C'est ici que la tradition situe l'épisode biblique où Moïse découvrit la terre promise sans avoir le droit d'y pénétrer. **Poursuite par la Route des Rois.** Elle fut citée dans la Bible, et empruntée par les Hébreux et les caravanes venant du Yémen à la Méditerranée, traversant les pays d'Ammon, de Moab et d'Edom.

Déjeuner dans un restaurant local.

Visite de la forteresse de Kerak. Très bel exemple de construction militaire à la période des croisades, le crac de Moab (forteresse de Kerak) devint au moment des croisades, la principale place des croisés au-delà du Jourdain. C'est en 1142 que les rois de Jérusalem décidèrent d'entreprendre la construction de la forteresse, dont les vestiges subsistent actuellement.



Continuation vers Wadi Mussa (village du site de Petra) et installation à l'hôtel PETRA PALACE HOTEL 3* (NL) ou similaire pour 2 nuits. Dîner et nuit.

5ème jour : Dimanche 16 Novembre 2025 : Petra la merveilleuse

Petit déjeuner à l'hôtel.

Journée consacrée à la visite du site de Petra. Région habitée depuis l'époque néolithique, les premiers habitants installés à Petra sont les Edomites. Puis, les Nabatéens, venus probablement du Sud de l'Arabie, s'installèrent dans la région vers le 5^{ème} siècle avant J.C. Ils se sédentarisèrent, se livrant au commerce et contrôlant le passage des caravanes.

Pompée ne put s'emparer de Petra et c'est en 106 avant J.C (sous Trajan) que Petra fut annexée par Rome et la province d'Arabie Pétrée

Créée. Un trajet en cheval est prévu pour ceux qui le souhaitent depuis l'entrée du site vers l'entrée du Siq (environ 800m). Pour atteindre la cité, le visiteur doit d'abord traverser ce Siq, une fissure serpentant sur un kilomètre et dont les parois peuvent atteindre 100 mètres. Apparaît ensuite, à la fin du Siq, le monument le plus important de Petra, El Khazneh (le trésor), l'une des plus belles ruines de l'antiquité, creusée à même la montagne, au décor d'influence gréco-romaine. Puis c'est l'immense théâtre construit sur le modèle romain avec des gradins taillés dans la roche.

Déjeuner sur place, au restaurant sur le site.

Possibilité de monter jusqu'au monastère. Après avoir traversé la ville basse, un escalier creusé dans la roche permet d'accéder au Deir (le monastère) se détachant de la falaise et donnant sur une vaste esplanade. Ses proportions impressionnantes en font le monument le plus important de Petra, et la vue sur la vallée est vertigineuse (la montée se fait par un escalier de près de 850 marches disproportionnées, creusées à même la roche). **D'autres sentiers existent pour permettre de s'adapter à la condition physique de tous.**

Temps libre sur le site et retour libre à l'hôtel. Dîner et nuit.



6^{ème} jour : Lundi 17 Novembre 2025 : Petra - Beidha - Wadi Rum

Petit déjeuner à l'hôtel.

Départ pour la visite de la "**Petite Petra**" qui se situe à environ 20 min. de la ville de Petra. Elle s'est vue attribuer l'appellation de Petite Petra du fait de sa ressemblance avec le site principal. On y accède par un étroit canyon

VISION D'AILLEURS VOYAGES

serpentant « Siq » de 350 m de long. Le Siq comprend trois espaces un peu plus larges où se trouvent des résidences ou des tombes Nabatéennes.

Route en direction du désert de **Wadi Rum** pour une plongée dans un lieu époustouflant, intemporel et laissé quasiment intact par les hommes.

Arrivée aux portes du désert et accueil par les bédouins qui vous conduisent à bord d'une Jeep au coeur de ce désert encore appelé Vallée de la Lune.

Déjeuner au camp.

Après-midi de **découverte du Wadi Rum**, à l'arrière d'une **Jeep 4x4** bédouine (environ 4 h. de balade, prévoir de se couvrir la tête, chapeau ou casquette + foulard). Semblables aux entraves des navires, les hautes falaises du Wadi Rum paraissent s'avancer comme pour fendre un océan de sable. Sur une surface de plus de 300 km², se succèdent des parois de grès hautes de 100 à 500 m, sculptées et parées de couleurs allant du jaune au noir, en passant par toutes les nuances de rouge et de violet. Connu par les exploits de Lawrence d'Arabie, ce petit désert n'en reste pas moins remarquable. Il garde encore aujourd'hui toute son authenticité et reste habité par les bédouins ayant conservé leur style de vie semi-nomade.

Dîner et 1 nuit au camp SUN CITY CAMP 4* (NL) ou similaire sous tente bédouine.

Plongez dans une expérience inoubliable dans le désert sans renoncer au confort. Découvrez l'authentique patrimoine bédouin grâce à un hébergement unique sous tente.



7ème jour : Mardi 18 Novembre 2025 : Wadi Rum - Mer Morte

Petit déjeuner.

VISION D'AILLEURS VOYAGES

31, rue de la Libération 21240 TALANT - 03 80 55 18 23 - contact@visiondailleurs.fr - www.visiondailleurs.fr
IM 021180007 - APST - JMS Voyages SARL au capital de 114 413€ - SIRET 4118153900081

Départ vers **la Mer Morte**. A 350m en dessous du niveau des mers, c'est le point habité le plus bas de la planète. Nommé par les Arabes « le pays renversé » c'est dans cette vallée "Rift Valley" que se déroula la tragédie biblique de Sodome et Gomorrhe.

Installation pour 1 nuit à votre hôtel HOLIDAY INN DEAD SEA 5* (N.L.) ou similaire au bord de la mer Morte.

Déjeuner à l'hôtel.

Après-midi libre pour profiter des **bienfaits de la Mer Morte**. Un grand lac saumâtre dont la concentration en sel empêche toute forme de vie, et permet de flotter facilement. Sa boue noire riche en minéraux est très prisée par les baigneurs, et s'affiche parmi les nombreux soins proposés par les spas de la région. Dîner à l'hôtel et nuit.

8ème jour : Mercredi 19 Novembre 2025 : Amman → Lyon - Dole - Dijon

Petit déjeuner.

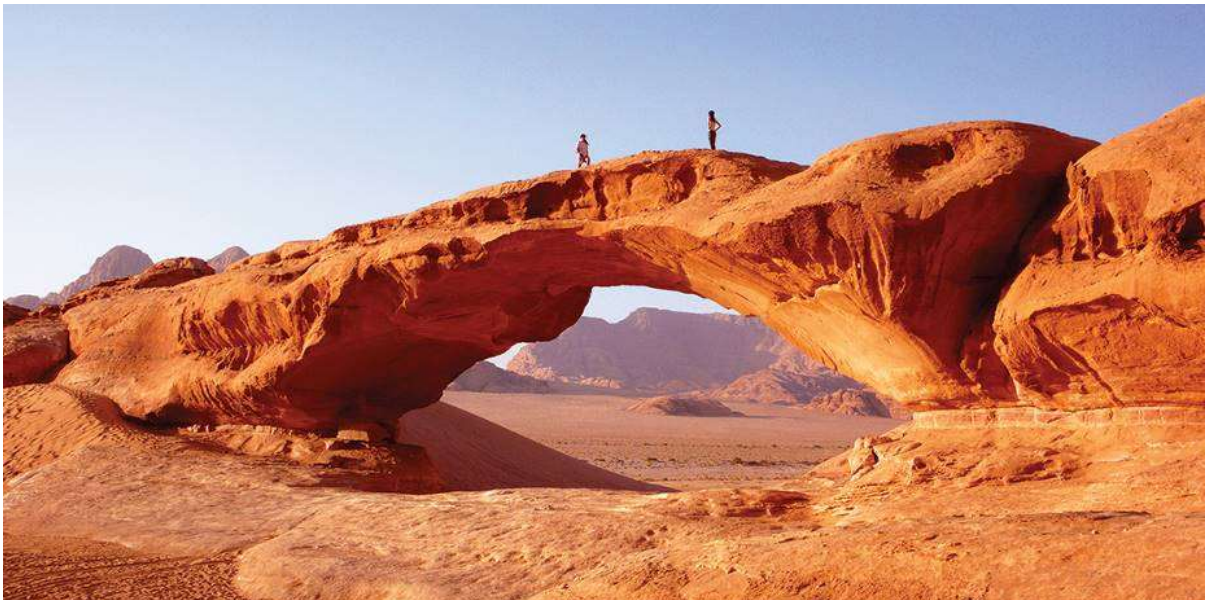
Transfert vers l'aéroport d'Amman pour les formalités d'enregistrement.

Embarquement sur le vol à destination de Lyon : 11H15 / 14H20 *(sous réserve de modifications d'horaires par la compagnie aérienne)*.

Retour en autocar de l'aéroport de Lyon St Exupery vers Dole et Dijon.

Nous vous souhaitons un excellent voyage

L'ordre des visites peut être inversé sur place



VISION D'AILLEURS VOYAGES

31, rue de la Libération 21240 TALANT - 03 80 55 18 23 - contact@visiondailleurs.fr - www.visiondailleurs.fr
IM 021180007 - APST - JMB Voyages SARL au capital de 114 413€ - SIRET 4118153900081

CONDITIONS DE VENTE

<u>DESTINATION :</u>	JORDANIE, SUR LA ROUTE DES ROIS
<u>TYPE DE VOYAGE :</u>	CIRCUIT - 8 JOURS / 7 NUITS
<u>VALIDITE :</u>	12 AU 19 NOVEMBRE 2025

BASE DE PARTICIPANTS :

BASE 20

BASE 25-27



PRIX PAR PERSONNE :

2 299€

2 229 €

NOTRE PRIX COMPREND :

- **Un(e) accompagnateur(trice) depuis notre région**
- **Les transferts en autocar DIJON - DOLE / LYON / DOLE - DION en autocar**
- **Les vols directs** avec la compagnie ROYAL JORDANIAN - en classe économique -ROYAL JORDANIAN: LYON / AMMAN / LYON, 1 bagage en soute/ personne + 1 bagage cabine/ personne
- Accueil et assistance le jour d'arrivée à l'aéroport d'Amman
- Prise en charge du **visa d'entrée** groupe, selon les conditions gouvernementales appliquées à ce jour : gratuit pour les ressortissants Français - infos passeports à nous transmettre au moment des inscriptions
- Le transport en véhicule de grand tourisme, norme locale, capacité adaptée au nombre de participants sur le circuit
- Les services **d'un guide accompagnateur francophone du jour 2 au jour 7 selon programme**
- **Les pourboires au guide et chauffeur(s)**
- **1 bouteille d'eau minérale dans le bus/jour/personne**
- **L'hébergement en hôtels de première catégorie, base chambre double pour 7 nuits.**
- **La pension complète** du petit déjeuner du jour 2 au petit déjeuner du jour 8, sur la base de : 7 petits-déjeuners, 6 déjeuners, 6 dîners
- Les taxes locales et les frais de service dans les hôtels et les restaurants
- **Les visites, les excursions prévues au programme**
- **Assistance téléphonique 24/24H 7/7J de notre agence en cas d'urgence**
- **Une réunion d'information avant le voyage avec remise du carnet de voyage avec guide touristique**

NOTRE PRIX NE COMPREND PAS

- **Le supplément chambre individuelle : 420 € par personne (nombre limité – sous réserve de disponibilités à la réservation)**
- Les boissons aux repas
- Les repas et visites non mentionnés au programme
- **Les assurances voyage (nous consulter)**
- Les éventuels excédents de bagages et les dépenses personnelles

VISION D'AILLEURS VOYAGES

Tarifs donnés en date du 24 mars 2025, sous réserve de disponibilité au moment de la réservation.

REVISION DU PRIX

Conformément aux articles L.211-12, R. 211-8 et R. 211-9 du Code du tourisme, les prix prévus au contrat sont révisibles à la hausse comme à la baisse pour tenir compte des variations du coût des transports (carburant/énergie), des redevances et taxes et des taux de change. Vous serez informé de toute hausse du prix total du forfait, au plus tard 20 jours avant le départ. Cette hausse s'appliquera intégralement sur la part du prix concernée :

Redevances et taxes connus à la date du contrat : 415 €

Part des achats en Devises et taux de référence : 0.92 USD.

MODALITES DE PAIEMENT : 1er acompte de 30% est demandé à la réservation du voyage + 2^{ème} acompte à J -90 jours et solde 40 jours avant le départ. **REGLEMENTS A L'ORDRE DE JMB VOYAGES.**

Formalités pour les ressortissants français :

X Passeport (pages vierges successives)

X Visa remis sur place à votre arrivée.

Les non-ressortissants français ou les bi-nationaux sont invités à consulter le consulat ou l'ambassade des pays de destination.

Formalités sanitaires : **Aucune vaccination n'est obligatoire** mais certaines vaccinations sont recommandées ; s'assurer d'être à jour dans ses vaccinations habituelles mais aussi liées à toutes les zones géographiques visitées ; la mise à jour de la **vaccination diphtérie-tétanos-poliomyélite (DTP) est recommandée en incluant Rubéole, Oreillons et Rougeole.**

Les informations ci-dessus sont communiquées selon les données disponibles à la date d'établissement du contrat.

ANNULATION PAR LE VOYAGEUR - CONDITIONS D'ANNULATION 2025 - si cela entraîne un changement de base de participants, le tarif sera actualisé selon nombre définitif de participants.

Frais d'annulation/résolution du contrat + assurance non remboursable quel que soit le cas

Annulation individuelle des participants (jusqu'à 10% du nombre de participants)

L'annulation individuelle des participants entraîne le paiement des pénalités suivantes :

Voyages Clé en Main :

A plus de 90 jours : 500 € par personne de frais d'annulation

De 90 jours à 45 jours : 40 % par personne de frais d'annulation du montant total du voyage

De 44 à 31 jours avant le départ : 70 % par personne de frais d'annulation du montant total du voyage

A moins de 30 jours du départ : 100 % du montant total du voyage, hors taxes aéroportuaires.

Quel que soit le voyage : En cas d'annulation, la prime d'assurance n'est jamais remboursable et s'ajoute aux frais d'annulation.

ANNULATION PAR LE DETAILLANT OU L'ORGANISATEUR

Le voyage peut être annulé par l'organisateur ou l'agence si le nombre minimum de 20 participants n'est pas inscrit 21 jours avant la date de départ, pour les voyages dont la durée dépasse 6 jours. Le Voyageur sera alors remboursé de toutes les sommes qu'il aura pu verser mais ne pourra pas prétendre à une indemnisation.

CONTACT :

Lorsqu'une non-conformité est constatée sur place, le voyageur est tenu de la signaler au contact téléphonique qui lui sera fourni dans les meilleurs délais : Un numéro de téléphone vous sera fourni dans votre carnet de voyage.

Le défaut de signalement d'une non-conformité sur place pourra avoir une influence sur le montant des éventuels dommages-intérêts ou réduction de prix dus si le signalement sans retard aurait pu éviter ou diminuer le dommage du client.

Le voyageur pourra également demander de l'aide auprès du contact ci-dessus en cas de difficulté sur place.

Partie B Formulaire d'information standard pour des contrats de voyage à forfait dans des situations autres que celles couvertes par la partie A.

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du code du tourisme. Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le code du tourisme. L'entreprise PASSION DU MONDE est entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble. En outre, comme l'exige la loi, l'entreprise PASSION DU MONDE dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où elle deviendrait insolvable.

Droits essentiels prévus par la directive (UE) 2015/2302 transposée dans le code du tourisme :

Les voyageurs recevront toutes les informations essentielles sur le forfait avant de conclure le contrat de voyage à forfait.

L'organisateur ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat.

Les voyageurs reçoivent un numéro de téléphone d'urgence ou les coordonnées d'un point de contact leur permettant de joindre l'organisateur ou le détaillant.

Les voyageurs peuvent céder leur forfait à une autre personne, moyennant un préavis raisonnable et éventuellement sous réserve de payer des frais supplémentaires.

Le prix du forfait ne peut être augmenté que si des coûts spécifiques augmentent (par exemple, les prix des carburants) et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat, et ne peut en tout cas pas être modifié moins de vingt jours avant le début du forfait. Si la majoration de prix dépasse 8 % du prix du forfait, le voyageur peut résilier le contrat. Si l'organisateur se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés des paiements effectués si l'un des éléments essentiels du forfait, autre que le prix, subit une modification importante. Si, avant le début du forfait, le professionnel responsable du forfait annule celui-ci, les voyageurs peuvent obtenir le remboursement et un dédommagement, s'il y a lieu.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début du forfait en cas de circonstances exceptionnelles, par exemple s'il existe des problèmes graves pour la sécurité au lieu de destination qui sont susceptibles d'affecter le forfait. En outre, les voyageurs peuvent, à tout moment avant le début du forfait, résoudre le contrat moyennant le paiement de frais de résolution appropriés et justifiés.

Si, après le début du forfait, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées aux voyageurs, sans supplément de prix. Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du forfait et que l'organisateur ne remédie pas au problème.

Les voyageurs ont aussi droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des services de voyage.

L'organisateur ou le détaillant doit apporter une aide si le voyageur est en difficulté. Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable, les montants versés seront remboursés. Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable après le début du forfait et si le transport est compris dans le forfait, le rapatriement des voyageurs est garanti.

PASSION DU MONDE souscrit une protection contre l'insolvabilité auprès de l'APST (organisme chargé de la protection contre l'insolvabilité). Les voyageurs peuvent prendre contact avec cet organisme (15 AVENUE Carnot 75017 PARIS - 01 44 09 25 35 info@apst.travel) si des services leur sont refusés en raison de l'insolvabilité de JMB VOYAGES. https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?sessionId=B6856671A51841699A8F87B485E808A2.tpgifjr1_1?idArticle=LEGIARTI000036242695&cidTexte=LEGIEXI00006074073&categorieLien=id&dateTexte=20180701

VISION D'AILLEURS VOYAGES